



Défense des enfants international asbl
Section belge francophone

Rue Marché-aux-Poulets 30

1000 Bruxelles

Tél. : 02/209.61.62 - Fax : 02/209.61.60

DEFENSE DES ENFANTS - INTERNATIONAL
SECTION BELGE FRANCOPHONE

Rapport d'activité 2011

*L'année 2011 aura été la seconde année d'agrément provisoire pour D.E.I. en tant qu'association d'éducation permanente (qui ouvre le droit à des moyens financiers limités essentiellement pour des frais de fonctionnement et d'activité). Cette demande se fonde sur les **outils pédagogiques** sur les droits de l'enfant réalisés par D.E.I. Un premier « lot » de 10 outils a été réalisé en 2008 (l'agrément est en effet accordé en fonction des réalisations de l'année qui précède celle du dépôt de la demande d'agrément) ; un second lot en 2009 ; un troisième en 2010 et un quatrième en 2011. Nous disposons donc à ce jour de 40 outils pédagogiques, ce qui constitue un « stock » qui commence à être intéressant. Au-delà de la réalisation de ces outils, il importe de les utiliser, les tester et les faire mieux connaître.*

Mise à part cette mission dans le cadre de l'éducation permanente, 2011 fut une nouvelle fois une année fort chargée : conférences en Belgique et au niveau international, séminaires sur les enfants en prison en Afrique, Université d'été en Belgique,....

En effet, cette fois, l'Université d'été s'est tenue en Belgique (Louvain La Neuve du lundi 4 au vendredi 8 juillet) sur le thème « Droits de l'enfant et médias ». Si cette nouvelle édition a été un franc succès (quoique avec un nombre limité de participants), il est toutefois apparu un certain essoufflement de la formule. Après réflexion entre les divers partenaires il a été décidé d'intégrer l'Université d'été au sein d'un voyage d'étude en 2012.

*La troisième édition du **Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant** (un des principaux projets du CIDE, créé par D.E.I. et l'UCL et auquel se sont adjointes les FUNDP et l'ULB) a eu lieu. On peut dire que la formule commence à être rodée. La quatrième édition se termine actuellement et retrouve le nombre d'inscrits de la première année. De plus en plus de personnes de formations diverses et variées sont intéressées et souhaitent y participer (mais nous sommes conscients que le prix reste un obstacle important pour de nombreuses personnes).*

Par ailleurs, comme chaque année, D.E.I. a poursuivi ses activités dans le domaine des actions en justice, des formations et animations, publications et a régulièrement pris des positions publiques en matière de droits de l'enfant.

Tout ceci n'a été possible qu'avec l'appui de bénévoles, volontaires, stagiaires. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Première partie :

La mise en œuvre du plan d'action 2009-2011

Objectif 1 : *Participation au développement d'une « culture des droits de l'enfant » en Communauté française pour mieux faire connaître la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), son application, mais aussi les autres instruments internationaux, sensibiliser et former un large public de professionnels et de personnes privées en matière de droits de l'enfant.*

Activité 1.1

- **Elaboration d'un minimum de 10 outils pédagogiques par an, de publications, réalisations, destinées à aider les adultes en contact avec les enfants à pouvoir aborder les questions touchant aux droits de l'enfant avec leur public, susciter des débats et discussions**

Depuis l'année 2008, D.E.I. réalise une série d'outils pédagogiques afin de faciliter une meilleure connaissance des droits de l'enfant. C'est ce type d'outils qui permet à D.E.I. de faire connaître et de promouvoir le respect des droits de l'enfant, l'une des activités principales de notre association.

Afin de favoriser la diffusion et l'accès de ces outils, ils sont disponibles sur notre site internet, www.dei-belgique.be. Un recueil complet de ces outils pédagogiques est imprimé et diffusé à diverses occasions (stand lors du salon de l'Education à Namur, le festival des libertés ou lors de séminaires, notamment le séminaire organisé par Dynamo international, salon du livre,...). Un dépliant présentant ces outils est aussi en préparation.

Il est important de pouvoir recueillir le feed-back des utilisateurs (autrement que de manière informelle à l'occasion de rencontres ponctuelles, comme cela arrive régulièrement) ; nous avons déjà évoqué, l'année dernière, la mise sur pied d'un comité d'accompagnement / de relecture, composé d'enseignants et d'animateurs ainsi que d'autres personnes susceptibles d'utiliser ces outils, qui pourraient nous faire part de leur avis avant diffusion. Force est de constater que cela n'aura pas été possible en 2011 ; cela reste un objectif important en 2012 !

Voici la liste des fiches qui ont été réalisées durant l'année 2011 :

1. Les droits des enfants porteurs de handicap
2. Mécanismes de plaintes auprès du Comité des droits de l'enfant

3. L'enfant migrant et ses droits
4. Les lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants
5. le droit à la participation des enfants
6. Prisons, IPPJ, centres fermés et le droit à l'éducation
7. les droits des jeunes placés en IPPJ
8. Le procès d'un enfant
9. Les mutilations génitales féminines
10. Le droit à la liberté d'expression

Activité 1.2

➤ **Réaliser des animations, formations, ... au moyen des outils élaborés en la matière**

- Plusieurs formations ont été organisées avec des groupes de jeunes (notamment les JADE : jeunes acteurs en droits de l'enfant, du DGDE) ;
- Participation à une journée sur l'enfermement des mineurs au Festival des libertés et animation dans ce cadre d'un groupe de jeunes sur un procès fictif en la matière pour que les jeunes comprennent le déroulement de la procédure et puissent débattre du sens de la peine.
- Formation en Palestine pour des ONGs et des acteurs de la justice (procureurs, agents de probation, policiers, juges...) concernant les normes internationales en matière de justice pour mineurs et l'action de plaidoyer international.
- Le 4 mars 2011 s'est déroulée une journée d'étude sur les 20 ans du décret d'aide à la jeunesse.
- Participation à deux séminaires de formation des policiers et gendarmes en Afrique :
 - à Cotonou, Bénin
 - à Dakar, Sénégal
- ***Conférences et stand***

Les 7 et 8 novembre s'est tenue la conférence de Kampala en Ouganda portant sur le thème « la privation de liberté pour les enfants comme mesure de dernier ressort ». Elle a été organisée conjointement avec l'ONG African Child Policy Forum (ACPF). Tout un travail en amont a été réalisé pour l'élaboration de lignes directrices sur « une justice adaptée aux enfants ». Elles sont actuellement en cour de finalisation et seront soumises pour approbation au Comité d'experts africains sur les droits de l'enfant (l'organe qui contrôle l'application de la Charte africaine des droits et du bien-être des enfants) et, par la suite, soumises à l'approbation de l'Union Africaine (comme vous pouvez le constater, on ne manque pas d'ambition !). L'objectif est de guider les Etats africains pour que leurs systèmes de justice soient plus conformes aux normes et standard internationaux.

- ***L'Université d'été autour des droits de l'enfant***

En 2010 D.E.I. avait été sollicitée par l'IDE et l'IUKB (basés à Sion, en Suisse) pour organiser une Université d'été sur le thème « l'enfant et les médias » (5ème édition). Malheureusement, en raison du nombre insuffisant de participants, elle avait dû être annulée.

La décision avait alors été prise de la reporter à l'été 2011 et d'organiser celle-ci en Belgique (Louvain-la-Neuve) considérant que le sujet était intéressant et qu'on pouvait ainsi s'ouvrir à d'autres publics. Apparemment ce changement à été bénéfique en ce qui concerne la participation.

Toutefois, on a observé un certain essoufflement de la formule. Pour 2012, il a été prévu de revoir la formule et d'organiser l'université en l'insérant dans un voyage d'étude.

Activité 1.3

➤ **Organiser un voyage d'étude sur les droits de l'enfant en Europe**

Un tel voyage ne peut être organisé tous les ans ; le travail est considérable ; c'est donc un projet à envisager à un rythme bisannuel.

Activité 1.4

➤ **Publier des articles, ouvrages, conférences, ... visant à vulgariser les droits de l'enfant et à mieux les faire connaître par un large public**

En collaboration avec Dynamo, D.E.I. a rédigé un **guide à destination des travailleurs de rue sur les mécanismes internationaux et européens de mise en œuvre et de contrôle des droits de l'enfant**. Il aborde ces différents droits, les mécanismes de contrôle existants ainsi qu'une partie plus pratique qui devrait permettre aux travailleurs de rue de savoir concrètement comment donner une visibilité aux violations des droits de l'enfant dont ils ont connaissance. Ce guide fait suite au constat que les travailleurs de rue sont souvent les témoins directs des violations des droits de l'enfant. Malheureusement, ils ne sont pas toujours informés des moyens existant pour réagir et en particulier des mécanismes européens et internationaux qui pourraient les aider dans leur travail pour donner une plus grande vision de ces violations.

Une fiche technique sur le placement en Institution publique de protection de la jeunesse réalisée par D.E.I. (plus particulièrement par Aurore DACHY) a été publiée dans le Journal du droit des jeunes n° 301 de janvier 2011.

Enfin, un article « *Cessons de banaliser l'enfermement* » a été publié dans la Chronique de l'association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille en janvier 2011 (vu qu'il a été traduit en espagnol et anglais, il aura touché une très large audience).

En 2010, le Conseil de l'Europe adoptait les « *Lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants* » auxquelles D.E.I.-Belgique avait activement contribué. En janvier 2011, le JDJ a consacré un dossier à cette thématique pour en faire une plus large diffusion.

Activité 1.5

- **Diffuser les ouvrages, guides, études en matière de droits de l'enfant, produits par le Secrétariat internationale de D.E.I.**

Les newsletters du Secrétariat International ont été largement diffusées via le site internet et notamment celle consacrée à la justice des mineurs.

Activité 1.6

- **Participer à la réalisation d'un « Certificat universitaire interdisciplinaire autour des droits de l'enfant » (en collaboration avec le CIDE)**

Le CIDE (dont D.E.I., faut-il le rappeler !, est co-fondateur), a organisé en 2011 la troisième édition du « *Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant* ». Il commence à être connu et les personnes intéressées sont issues de milieux professionnels divers, bien qu'une majorité de juristes soient présents.

Par ce biais, D.E.I. contribue à la diffusion des connaissances en la matière. Notons que chaque année, l'un ou l'autre stagiaire ou bénévole de l'association y participe.

Objectif 2 : Veiller au respect des droits de l'enfant en Belgique et au besoin, dénoncer les abus, combattre les violations, de ces droits

Activité 2.1

- **Participer aux travaux de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant et élaboration du rapport alternatif à la Convention des droits de l'enfant**

D.E.I., en tant que membre fondateur de la CODE, participe mensuellement à ses réunions et contribue également régulièrement aux avis, recommandations, études et analyses réalisés par la CODE, ainsi qu'à leur diffusion par le biais des activités de D.E.I..

2011 a été l'année de l'Examen périodique universel de la Belgique qui a été confrontée pour la première fois à cet exercice. La CODE a rédigé un rapport alternatif dans ce cadre et D.E.I. était la seule association belge présente lors du « grand oral » de la Belgique à Genève.

Il faut cependant reconnaître que la participation de D.E.I. aux travaux de la CODE aura été assez irrégulière ces dernières années ; la représentation de D.E.I. changeant régulièrement en fonction des disponibilités des bénévoles, volontaires ou stagiaires, rendant le suivi plus laborieux. Reste à espérer que la situation s'améliorera dans le futur.

Activité 2.2

- **Participer aux travaux de la Commission nationale des droits de l'enfant et du Groupe de suivi de la CIDE de l'Observatoire de l'enfance, la jeunesse et l'aide à la jeunesse en Communauté française**

Par manque de temps, D.E.I. n'est pas en mesure de participer à toutes les réunions de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ou de la Commission nationale des droits de l'enfant. Seules des participations ponctuelles sont possibles en fonction des thématiques. Même le suivi des communications de ces instances n'est pas réaliste dans l'état actuel.

Activité 2.3

- **Assurer une « veille » législative en vérifiant que les nouvelles lois, les nouveaux arrêtés et circulaires, ... soient conformes aux principes contenus dans la CIDE et si nécessaire, introduire les actions, notamment en justice, pour assurer un contrôle judiciaire de la nouvelle réglementation en Belgique.**

En 2011, D.E.I. a saisi le Comité des droits sociaux, organe de la Charte sociale européenne, pour dénoncer le fait que les mineurs non accompagnés ne bénéficient pas d'un accueil correct en Belgique et que de nombreux autres droits sociaux sont ainsi bafoués. La décision du CDS n'est pas attendue avant fin 2012.

Diverses réglementations très restrictives ont été adoptées récemment concernant le séjour des MENA, l'accès à l'aide sociale, l'accueil et même la détention des familles. L'analyse de ces législations nous amène à dire qu'il faut absolument attaquer diverses dispositions en justice pour contrer des régressions manifestes. Ces recours seront introduits en 2012.

Activité 2.4

- **Rédiger et diffuser des communiqués de presse quand l'actualité le nécessite, pour dénoncer des abus des droits de l'enfant.**

En 2011, D.E.I. a essentiellement relayé des communiqués de presse réalisés par d'autres instances telles le Secrétariat international des droits de l'enfant, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, la CODE, l'UNICEF, ...

Mais D.E.I. s'est associée à divers communiqués, notamment sur le droit à l'accueil des MENA.

En outre, notre page facebook est régulièrement alimentée, notamment avec des informations touchant à la vie de l'association mais aussi bien plus largement.

Objectif 3 : *Améliorer la connaissance que l'on a des droits de l'enfant et de leur respect en vue de progresser continuellement vers une meilleure compréhension des droits de l'enfant et agir sur les débats de société en la matière.*

En 2011, le CIDE a réalisé une recherche, à la demande de la Ministre Huytebroeck, sur la codification de toutes les dispositions concernant les IPPJ. D.E.I. a fait partie du comité d'accompagnement de cette recherche.

Objectif 4 : *Veiller, dans la mesure du possible et de nos moyens, à un meilleur respect des droits de l'enfant au niveau international.*

Activité 4.1

➤ **Participer aux travaux du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne en matière de droit de la famille et de l'enfant**

En 2011, D.E.I.-Belgique, représentant le Mouvement international (puisque c'est le Secrétariat International de D.E.I. qui a le statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe), a participé à plusieurs groupes de travail.

En ce qui concerne la Commission européenne, D.E.I. a été invitée à participer à plusieurs rencontres importantes dans le cadre de la stratégie européenne sur les droits de l'enfant, la Présidence belge de l'Union européenne, l'année européenne de lutte contre la pauvreté,...

Le 6ème forum européen des droits européens organisé par l'Agence Européennes des droits fondamentaux s'est tenu le 23 novembre 2011.

;

Activité 4.2

- **Participer aux travaux du Comité des droits de l'enfant en alimentant, chaque fois que c'est nécessaire, par des informations recueillies sur le terrain**

2011 n'était pas une année très chargée pour le Comité des droits de l'enfant, du moins, pour ce qui concerne la Belgique. Cependant, D.E.I. a participé à la journée annuelle de débats sur les droits de l'enfant dont les parents sont incarcérés.

Activité 4.3

- **Participer activement aux travaux du Mouvement D.E.I. sur le plan international**

En tant que section active de D.E.I. dans le monde, D.E.I.-Belgique participe activement aux travaux du Secrétariat international du mouvement ; concrètement, il s'agit de répondre aux appels et demandes du Secrétariat international, de participer à des projets développés au niveau international ou régional (Europe), de contribuer aux recherches et publications, ...

En particulier, D.E.I.-Belgique a participé à la rédaction des rapports annuels sur la justice des mineurs du Secrétariat international.

Activité 4.4

- **Collaborer avec les sections des pays européens pour réaliser des projets sur le plan européen**

En collaboration étroite avec Jean-Luc Rongé, Vice-Président de D.E.I. pour l'Europe, D.E.I.-Belgique a préparé une rencontre des sections européennes et du Moyen Orient qui s'est tenue à Bruxelles les 25, 26 et 27 janvier 2011 et s'est intitulée « *La justice pour mineurs en Europe et au Moyen-Orient : état des lieux, défis et perspectives* ».

Cette rencontre avait pour objectif de permettre aux sections de se rencontrer, de mieux se connaître, d'échanger sur les programmes et activités respectifs et d'élaborer une stratégie commune et un plan d'action en matière de droits de l'enfant en Europe, plus particulièrement dans le cadre de la justice des mineurs.

Malheureusement, on doit reconnaître que peu de choses ont été réalisées pour assurer le suivi de cette rencontre. Une des pistes qui avait été identifiée était de soumettre ensemble un projet à

l'Union européenne, ce qui n'a pas pu se concrétiser immédiatement. Ce n'est qu'en fin d'année qu'il y a eu un appel à projet de l'Union européenne sur la justice des mineurs dans lequel D.E.I.-Belgique est partenaire, (notamment avec D.E.I. Italie et d'autres organisations). Les autres sections de DEI en Europe n'ont pas pu s'y joindre.

Activité 4.5

➤ **Collaborer avec des sections du sud et soutenir leur action par des échanges d'information, des activités communes, ...**

D.E.I.-Belgique a des liens privilégiés avec certaines sections africaines et en particulier le Congo, le Niger, la Sierra-Leone, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, ...

Il s'agit ici d'échanger régulièrement sur les réalisations respectives, de soutenir leur action, notamment en facilitant la recherche de sponsors ou de mécènes et de participer ponctuellement à des rencontres, séminaires, ... internationaux.

D.E.I. est en outre représentée (sans en être membre) au sein de la Plate-forme sur **les droits de l'enfant dans la coopération au développement** qui assure le suivi de la priorité aux droits de l'enfant de cette administration.

En 2011, il aurait dû y avoir plusieurs activités, dans la perspective de l'assemblée générale internationale qui devrait dû avoir lieu en 2011 en Afrique ; mais celle-ci a été postposée en mars à Genève ! Les programmes régionaux sur la Justice des mineurs amèneront sans doute aussi des collaborations et échanges dans les mois qui viennent.

1. La collaboration avec le « Bureau international des droits de l'enfant » de Montréal autour de la formation aux droits de l'enfant des policiers et gendarmes s'est poursuivie. Après le séminaire de Cotonou (décembre 2010), un autre séminaire a eu lieu à Dakar en 2011 où une analyse beaucoup plus approfondie des programmes de formation existants a été réalisée. L'objectif est donc de mieux intégrer les principes de la justice des mineurs (le savoir, bien entendu, mais bien plus, le savoir-faire et le savoir-être !) dans la formation de base et formation continuée des policiers.
2. Nous avons également développé une collaboration très fructueuse avec IDAY (International Day of African Youth), organisation qui se préoccupe de l'éducation des enfants en prison en Afrique, après le séminaire de Bruxelles qui s'est tenu en janvier 2011. Il s'agit de la première étape d'une action qui se veut ambitieuse et qui visera à améliorer les conditions de détention en leur donnant une dimension éducative. Un suivi de ce séminaire a eu lieu en Afrique (en marge de la conférence de Kampala). Plusieurs actions de suivi de ce projet sont prévues, notamment réaliser un « mapping » des lieux de détention d'enfants en Afrique (et plus tard, plus largement !).

Deuxième partie : Organisation et gestion

I. Reconnaissance dans le cadre de l'éducation permanente

2011 était donc la seconde année de reconnaissance temporaire dans le domaine de l'éducation permanente. Même si les subventions dont D.E.I. bénéficie dans ce cadre sont très réduites et ne couvrent que des frais de fonctionnement et d'activités, c'est un pas fondamental dans la perspective de pérenniser la situation de D.E.I.-Belgique et lui permettre de développer des actions en ayant des perspectives à plus long terme.

L'éducation permanente donne un cadre intéressant aux actions de D.E.I., puisqu'elle lui permet de développer des actions avec cette perspective de l'éducation des adultes dans un domaine où beaucoup reste à faire.

En 2011, deuxième année de cette reconnaissance provisoire, il s'agira de finaliser la demande d'agrément pour savoir si D.E.I. peut rentrer dans un « contrat-programme », c'est-à-dire obtenir des financements récurrents.

II. Personnel volontaires et stagiaire

En 2011 il n'y a eu aucun personnel salarié dans l'association. Nous avons continué à travailler avec des bénévoles et stagiaires ; malgré ce contexte assez précaire, les résultats des actions sont bien présents et le bilan que représente ce rapport d'activité démontre notre capacité de développer des projets nombreux et à dimension variable, touchant à différents aspects des questions que nous traitons. Nous sommes persuadés que l'action de D.E.I. fait sens et est complémentaire avec l'action d'autres associations.

Les personnes suivantes ont collaboré avec D.E.I.-Belgique en 2011 :

- **Laurene Graziani** qui avait fait un stage chez nous en 2009 mais qui continue en tant que volontaire ; elle s'est particulièrement investie dans la rédaction de fiches pédagogiques ; elle avait collaboré à une enquête pour le Conseil de l'Europe sur la perception par les jeunes belges de la notion de justice adaptée aux enfants ; c'est aussi elle qui a coordonné la préparation de l'Université d'été en droits de l'enfant sur le thème des « *droits de l'enfant et les médias* ». Elle s'emploie à la rédaction des actes.
- **Laura Romagnoli** avait fait un stage de six mois de septembre 2010 à février 2011 dans le cadre du programme Leonardo de la Commission européenne ; elle a travaillé sur les fiches

pédagogiques mais a surtout porté l'organisation du séminaire sur l'éducation des enfants en Europe et la rencontre des sections européennes et du Moyen Orient de D.E.I. ; en outre, elle a régulièrement représenté D.E.I. au sein de la CODE et dans d'autres lieux tels que la Plate-forme sur les droits de l'enfant dans la coopération au développement. Laura a poursuivi sa collaboration avec D.E.I.-Belgique en 2011, en tant que chargée de projets, dans le cadre d'un contrat d'immersion professionnelle.

- **Aurore Dachy** collabore avec D.E.I. comme volontaire depuis octobre 2010 ; elle participe aussi à la rédaction des outils pédagogiques mais a aussi rédigé plusieurs articles dont un dans « *l'Etat des droits de l'homme en Belgique* » sur « *MENA : l'enfance mise en doute* ». Elle a aussi rédigé une fiche technique sur *le placement en Institution publique de protection de la jeunesse* réalisée par D.E.I. qui a été publiée dans le Journal du droit des jeunes n°301 de janvier 2011. Aurore a aussi collaboré au projet « article 40 » qui vise à lutter contre la banalisation de l'enfermement.
- **Soujata MORIN** a commencé en septembre 2011 comme bénévole. Elle a poursuivi sa collaboration au sein de D.E.I. en tant que Chargée de projets dans le cadre d'une convention d'immersion professionnelle à compter du mois de novembre. Elle a participé à la rédaction du guide pratique sur la défense des enfants en Europe (en collaboration avec Dynamo) ; elle a aussi coordonné la finalisation des outils pédagogiques et en a rédigé une sur le thème des mutilations génitales féminines.
- **Coline Remacle**, criminologue, a fait un bénévolat de quelques semaines à D.E.I. ; cette collaboration a été écourtée parce qu'elle a trouvé un travail dans le domaine de la recherche en protection de la jeunesse. Mais sa collaboration se poursuit sous d'autres formes ;
- **Ananëlle Van den Steen** a fait un stage dans le cadre de ses études de criminologie à l'ULB.

III. Autres activités

Le site internet: le site de D.E.I.-Belgique, il faut le reconnaître, est un peu au point mort. Un projet de rénovation du site est dans les cartons depuis de nombreux mois mais ne progresse pas. Il faudra sérieusement remettre cela en chantier en 2012.

Par ailleurs, depuis 2010, D.E.I. s'est dotée d'une page « facebook » pour pouvoir diffuser plus largement et rapidement des informations sur nos activités. La page a été régulièrement alimentée par des articles, des informations... par Benoît et Aurore.

A côté des actions plus ambitieuses et conséquentes, nous agissons au quotidien pour réaliser nos objectifs et menons ainsi de nombreuses actions ponctuelles, en fonction des circonstances, de l'actualité, des collaborations possibles,...

IV. La vie de l'association au niveau international

Benoit Van Keirsbilck, représentant D.E.I.-Belgique, assume toujours la fonction de trésorier du Comité exécutif international du Secrétariat International de D.E.I.. Ce mandat vient à expiration à l'Assemblée générale internationale qui devait avoir lieu en 2011 à Kampala (Ouganda) mais qui aura finalement eu lieu à Genève en mars 2012.

Même si cette fonction entraîne un investissement temps de D.E.I. Belgique dans la gestion du mouvement au niveau international, cela donne à notre petite section un rôle très important mais aussi une responsabilité considérable au niveau du mouvement international. Cette fonction implique plusieurs déplacements à Genève pour le suivi des projets, la gestion de l'association, la recherche de fonds, les réunions du Comité exécutif. Ceci se fait dans des conditions très précaires puisqu'à plus d'une reprise, le Mouvement aura été confronté à des difficultés financières très importantes et que la situation reste extrêmement délicate. En 2011, nous avons relayé un appel aux dons pour véritablement sauver le SI. Il a donné des résultats intéressants même s'ils restent limités.

Ileana Bello, entrée en fonction depuis le 1^{er} janvier 2010 a remarquablement bien menée l'action du Secrétariat International cette année. Elle a réellement pu redresser la situation du Secrétariat international pour ce qui concerne nos relations avec les partenaires, le positionnement de D.E.I. au niveau international, la participation à divers forum internationaux (donc le groupe de suivi de l'étude sur la violence à l'égard des enfants, les contacts avec le Comité des droits de l'enfant et les représentants spéciaux des Nations Unies). Si la crédibilité de D.E.I. a ainsi été restaurée, la situation financière reste très préoccupante.

2011 a été une année importante pour la préparation de l'assemblée générale internationale du mouvement. Le mandat de Rifat Odeh Kassis en tant que Président du Mouvement arrivait à son terme en 2012. Il a fallu présenter le bilan des activités, préparer les candidatures pour les différents postes vacants et réfléchir aux orientations que nous voulions donner aux mouvements. En

concertation avec le Conseil d'administration de D.E.I.-Belgique, Benoit Van Keirsbilck s'est présenté à la Présidence internationale du mouvement et a été élu en mars 2012 pour un mandat de 4 ans.

Depuis 2007, D.E.I. assure le secrétariat du Panel interagences des Nations Unies pour la justice des mineurs et à ce titre coordonne le travail du panel. La présence de ce secrétariat du panel dans les bureaux de D.E.I. à Genève permet des collaborations très intéressantes.

En 2011, D.E.I. a poursuivi, au niveau international, les projets qui touchent à la justice des mineurs autour d'un objectif majeur qui peut être résumé comme cela : *« s'assurer que la situation des enfants et la justice des mineurs soient connues internationalement, de promouvoir des actions qui visent à inclure la justice des mineurs comme une priorité au niveau international, régional et national, et de renforcer les systèmes de justice juvénile, garantir les droits des enfants et adolescents en conflit avec la loi »*.

Les objectifs de ces actions sont :

1. D'assurer le suivi de la mise en œuvre de la CIDE, ses protocoles additionnels et d'autres instruments de droits humains, en particulier ceux qui ont trait à la justice des mineurs ;
2. Plaider pour des systèmes de justice des mineurs respectueux des droits de l'enfant et de leur vulnérabilité aux abus sexuels et autres, et qui préviennent les situations où des jeunes entrent en conflit avec la loi ;
3. Lobby pour l'inclusion de la justice des mineurs comme priorité à l'agenda politique, en vue de prévenir les violations des droits humains et de protéger les droits de l'enfant, en particulier ceux qui sont en conflit avec la loi ;
4. D'établir des réseaux pour construire des alliances internationales pour la promotion et la défense des droits de l'enfant, en particulier ceux qui sont en conflit avec la loi ;
5. De construire les capacités des différentes instances de D.E.I. de sorte qu'elles soient capables de défendre les droits de l'enfant d'une manière plus holistique et effective;
6. De susciter la prise de conscience du public en général et de groupes cibles sur la situation des droits de l'enfant et la justice des mineurs ;

Parmi les activités qui sont réalisées par le Secrétariat international pour atteindre ces objectifs, pointons :

- Des projets qui touchent à la mise en œuvre de l'observation générale n° 10 du Comité des droits de l'enfant (le Comité lui-même a demandé à D.E.I. d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette observation générale).
- La mise en place du secrétariat permanent du panel inter-agences des Nations-Unies pour coordonner le travail réalisé par ces agences et les ONG en matière de justice pour mineurs ;
- Des actions qui touchent au suivi de l'étude des Nations Unies contre la violence à l'encontre des enfants ;

Enfin, à côté de ces actions ciblées, D.E.I. a maintenu une large attention sur les autres violations des droits de l'enfant et a réagi, chaque fois que cela était possible, au cas par cas, en particulier dans les

pays où D.E.I. a une présence nationale. Ces prises de position peuvent être consultées sur le site du SI : <http://www.defenceforchildren.org/>.

Pour un détail de ces activités, il convient de se référer au rapport d'activités annuel du Secrétariat international.

Conclusions

Une fois encore, D.E.I. est parvenu à réaliser un nombre impressionnant d'actions et activités en 2011.

Ceci aura été rendu possible grâce à l'investissement du personnel de D.E.I., mais aussi des bénévoles, volontaires, stagiaires, réguliers ou occasionnels. Que l'occasion nous soit ainsi donnée de les remercier chaleureusement et de souligner l'apport qu'ils représentent pour la réalisation de l'objet social de l'association.

La perspective d'obtenir une reconnaissance comme service d'éducation permanente est aussi une perspective intéressante qui ne pourra qu'asseoir mieux notre action ! Cette perspective s'est concrétisée en début 2012 puisque nous sommes rentrés dans un « contrat-programme » pour cinq ans.

A partir de cette année, D.E.I. aura une personne permanente à temps plein, ce qui est une excellente chose. Il s'agira de bien définir la ligne d'action de D.E.I.-Belgique, les priorités que l'on veut atteindre, le positionnement qu'on voudra adopter, sachant qu'il y a déjà de nombreuses associations et institutions qui s'occupent des droits de l'enfant dans le pays.

L'équipe de D.E.I.-Belgique